

 Badminton Centre Val de Loire Ligue Régionale Axe JOUER	Circuit Régional Jeunes Cahier des Charges	Règlement
		Adoption par vote électronique du CA le 10/10/2025
		Mise en application : saison 2025-2026
		Validé par la Présidente de la Ligue
		Nombre de pages : 10 pages
		Diffusion à :
		– Membres du Conseil d'Administration
		– Membres de la Commission Régionale Jeunes
		– Présidents de Comités Départementaux
		– Présidents de Clubs

Les enjeux de cette compétition sont de :

- Permettre à un nombre important de jeunes de la région de se confronter régulièrement et sur l'ensemble des tableaux (simple, double et mixte)
- Proposer un circuit de compétition de qualité aux jeunes MINIBAD, POUSSIN, BENJAMIN, MINIME et CADET.
- Mettre en place les conditions pour permettre l'amélioration du niveau des plus jeunes en priorité (poussins et Benjamins), ceci afin de leur permettre de rivaliser sur le plan national à l'avenir.
- Créer une dynamique locale autour des jeunes.

Le Circuit Régional Jeunes constitue donc une compétition de « formation » en direction des plus jeunes notamment mais c'est également un des supports de développement de notre sport dans la région Centre-Val de Loire, par la dynamique locale qu'elle cherche à favoriser.

Article 1. Étendue du règlement

1.1. Champ d'application

Le présent texte a pour objet de définir les conditions de participation, l'organisation, le déroulement de l'ensemble des étapes du « Circuit Régional Jeunes » abrégé CRJ.

La ligue régionale Badminton Centre-Val de Loire met en place chaque saison un circuit de 6 étapes dont l'organisation est déléguée aux comités (qui peuvent eux-mêmes choisir de déléguer l'organisation à leurs clubs).

1.2. Label « Circuit Régional Jeunes »

Le label « Circuit Régional Jeunes Badminton » est attribué à une compétition de jeunes remplissant les conditions demandées par le présent cahier des charges.

Article 2. Textes de référence

Les étapes du CRJ se déroulent selon les règles conjointes de la Badminton World Fédération et de la FFBaD énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC). Elles sont complétées par le présent règlement.

Article 3. Rétroplanning

Avant la compétition

Avant J-90 : Validation des Juges-Arbitres par la CLOT.

J-90 : Demande d'autorisation faite par la Commission Régional Jeunes en respectant le Cahier des Charges du Circuit Régional Jeunes (*voir en début de saison*)

J-65 : Création de la compétition sur le logiciel Badnet.

J-60 : Constitution du dossier d'inscription par la Ligue.

Envoi des informations de l'étape à jouer aux Comités et aux salariés de l'ETR.

- Toutes les informations seront disponibles sur la page Facebook de la ligue et sur la page Badnet de la Ligue.
- Le lien de la compétition sera également disponible sur les réseaux sociaux (Facebook de la Ligue).
- **Demande en ligne par le Comité d'Organisation du label ÉcoBad sur le site de la FFBaD**

J-15 : Date de prise en compte du CPPH pour réaliser la répartition dans les différents TOPS

J-15 : Date limite d'inscription pour les clubs ou les comités (à réaliser directement via Badnet).

J-10 : Date du tirage au sort

- Définition des têtes de séries des différents niveaux
- Confection des tableaux de chaque TOPS
- Constitution de l'échéancier de la compétition

J-5 : Avec accord des Juges-Arbitres de la compétition, envoi des convocations aux clubs inscrits avec le plan (ou adresse)

Après la compétition

J+3 : Le GEO principal (le responsable de la commission jeunes) importe via Badnet sur Poona le fichier des résultats de la compétition dans un délai de 3 jours suivant la compétition.

J+5 : Le Juge-Arbitre Principal de la compétition rédige son rapport dans Poona et le transmet un délai de 5 jours suivant la compétition par courriel adressé au secrétariat de ligue secretariat@badmintoncvl.fr et copie au responsable des jeunes prefiliere@badmintoncvl.fr

Dans tous les cas, le juge-arbitre doit conserver une copie du fichier des résultats de la compétition et une copie de son rapport

J+7 : Les résultats sont alors pris en compte pour les classements fédéraux, sauf si l'instance compétente décide de ne pas valider les résultats.

J+30 : Sans information contraire des instances ayant autorisé la compétition, le tournoi est homologué à J+30 au vu du rapport du Juge-Arbitre

Article 4. Modalités d'attribution des étapes

4.1. Attribution de la compétition

Un appel à candidature est réalisé en fin de saison précédente auprès de tous les comités départementaux et clubs de la région Centre-Val de Loire et retour à l'adresse suivante : prefiliere@badmintoncvl.fr

Dès diffusion des dates, les comités devront se positionner. Un comité peut s'octroyer l'organisation de plusieurs étapes, sachant que ce dernier devra remplir les conditions énumérées ci-dessous.

Le comité peut choisir de prendre l'organisation à sa charge ou de déléguer l'organisation à un de ses clubs.

4.2. Date

Les dates des différentes étapes du circuit et de la finale sont arrêtées par la Commission Régionale Jeunes à la fin de la saison précédente en fonction du calendrier fédéral.

Article 5. Critères de participation

5.1. Licences

Seuls peuvent être admis à participer au Circuit Régional Jeunes et ses étapes les joueurs licenciés à la Fédération et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates des étapes du Circuit Régional Jeunes.

5.2. Provenance des jeunes

Sont principalement admis les joueurs et joueuses licenciés dans un club de la région Centre-Val de Loire. La commission régionale ouvre les CRJ de la Ligue Centre-Val de Loire de badminton aux jeunes des autres Ligues. Néanmoins en cas de forte affluence ou d'une représentation trop faible de la ligue Centre-Val de Loire dans certains tableaux les joueurs extérieurs à la ligue seront retirés de la compétition. La Commission Régionale Jeunes présidée par les vice-présidents de l'axe JOUER sur proposition de l'Equipe Technique Régionale se réserve le droit d'inviter des jeunes des ligues limitrophes à la région Centre-Val de Loire dans la limite de 2 jeunes par catégorie d'âge. Les invités sont alors considérés comme des joueurs de la Ligue Badminton Centre-Val de Loire.

En cas de surnombre des inscriptions, la priorité est donnée aux joueurs de la ligue **Badminton Centre-Val de Loire**.

5.3. Catégorie d'âge

Les joueurs peuvent participer aux différentes étapes du Circuit Régional Jeunes dans leur catégorie d'âge, ou dans une catégorie d'âge supérieure à condition que les critères de qualification le leur permettent.

5.4. Sur-classement

Le sur-classement est autorisé. La compétition se déroulant sous forme de TOP de niveaux.

Article 6. Inscriptions

6.1. Montant

Le montant de l'inscription est fixé dans l'annexe financière de la Ligue pour la saison en cours. Les inscriptions seront à payer par virement à réception de la facture.

6.2. Modalités

Seules les inscriptions réalisées par le biais de Badnet via un compte club seront prises en compte.

Les inscriptions se feront directement sur Badnet par le club ou le Comité. Un joueur ne peut pas faire son inscription en individuel. Il est obligatoire qu'il passe par un club ou un comité.

Il est fortement recommandé d'attendre (forfait ou liste d'attente) la réception de la facture, envoyée par la Ligue, pour procéder au paiement par virement bancaire ou par chèque.

Le montant des inscriptions est perçu en intégralité par la Ligue Badminton Centre-Val de Loire qui valorisera financièrement

l'organisation de la compétition en fonction des critères respectés indiqués dans l'annexe 2.

6.3. En cas de forte affluence

En cas de forte affluence sur une étape, la Commission Régionale Jeunes se réserve le droit de fixer un critère de sélection pour Le nombre de joueurs et joueuses pour participer à la compétition étant limité, le mode de sélection se fera selon le critère des meilleurs inscrits dans chaque tableau en fonction du CPPH à la date précisée ci-dessus.

Les joueurs et joueuses inscrits dans les délais mais non qualifiés pour la compétition seront placés sur une liste de remplaçants appelée « LISTE D'ATTENTE » dont le mode de gestion est par ordre de CPPH. Les joueurs placés en liste d'attente sont considérés comme étant non-inscrits à la compétition. Précision pour les minibad et poussins : Le critère retenu sera le rang FFBAD de la catégorie d'âge.

Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club ou le comité en cause.

6.4. Accompagnateurs

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné pour la *compétition [sur le formulaire d'inscription (ou dans la procédure d'inscription en ligne)]* et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité.

Le Juge-Arbitre interdira la compétition aux joueurs se présentant sans représentant à la compétition. Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'une autre équipe présente, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au Juge-Arbitre lors du pointage des présents.

Article 7. Déroulement de la compétition

7.1. Répartition des rôles (Annexe 1)

L'organisation de la compétition est prise en charge par la Ligue Régionale Badminton Centre-Val de Loire associée à un organisateur (Comité Départemental ET/OU un ou plusieurs de ses clubs) qui accueillera la compétition.

La Ligue Régionale Badminton Centre-Val de Loire et l'organisateur (Comité Départemental ET/OU un ou plusieurs de ses clubs) réaliseront un travail collectif.

L'organisateur sera valorisé financièrement en fonction des critères respecter indiqués dans l'annexe 2.

7.2. Infrastructures (Annexe 1)

La compétition régionale labélisée « Circuit Régional Jeunes » comportera 6 étapes.

- **Toutes les modalités concernant l'organisation d'une étape du CRJ sont indiquées dans l'Annexe 1**
- **La valorisation financière concernant l'organisation est quant à elle indiquée dans l'Annexe 2**

Les différentes étapes sont composées de :

- D'étapes de simples,
- D'étapes de doubles et de mixtes.

7.3. Nombre de terrains prérequis

Nombre de terrains prérequis

- Étapes de Simple : 9 **terrains au minimum dans ce cas le nombre d'inscrits sera limité en nombre** (l'idéal est 12 terrains)
- Étapes de Double : 9 terrains minimum.

Le Comité d'Organisation aura la possibilité de proposer deux gymnases sur 2 villes différentes, à moins de 15 minutes, fortement recommandée, l'une de l'autre.

Les salles devront être présentées agréablement (présence de bacs pour les joueurs, si possible, séparation entre les terrains, plantes vertes...).

Conformément aux recommandations fédérales, les matchs des tableaux des catégories POUSSIN et MINIBAD doivent se dérouler sur des terrains adaptés (filet à 1m40, couloir du fond retiré).

Des chaises d'arbitre pour les officiels devront être mises en place par l'organisateur, sur la plupart des terrains si possible.

7.4. Gestion de la compétition

La compétition sera gérée avec le logiciel Badnet. La Commission Régionale Jeunes en relation avec la Commission Régionale Formation se propose de faire de la formation sur le logiciel BADNET lors de la compétition (tenue de la table de marque).

7.5. Durée et horaires de chaque étape

Les étapes du Circuit Jeunes Centre-Val de Loire se dérouleront les samedis sur un créneau de 9h00 à 23h00.

Les matchs devront commencer à 10h00 (dérogation possible pour débiter à 9h00, notamment en cas de forte affluence). Étant donné que la compétition se déroule sur une seule journée et que le lendemain sera un dimanche, les matchs pourront se terminer à 22h00.

Cependant, il est fortement recommandé de prévoir une fin de compétition vers 20h00/20h30 et de terminer en priorité les tableaux des catégories MINIBAD et POUSSIN le plus tôt possible.

Attention de ne pas faire débiter de matchs en fin de soirée.

Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant.

7.6. Condition de participation

Les catégories jeunes autorisées à participer aux différentes étapes du circuit et à la finale sont les catégories suivantes :

MINIBAD	POUSSIN	BENJAMIN	MINIME	CADET
---------	---------	----------	--------	-------

7.6.1. Classement minimal autorisé

Pour les catégories :

- Minibad et Poussins, il n'y a **pas de limite** de classement.
- Benjamin P10
- Minimes D9
- Cadet D8

7.6.2. Classement maximum autorisé

Pour les catégories :

- POUSSIN, il n'y a **pas de limite** de classement

- BENJAMIN, le classement maximum est **R5**
- MINIME et CADET, le classement maximum est **R4**

7.7. Constitution des tableaux

Dans tous les cas, le Comité d'Organisation veillera à ne pas dépasser le nombre maximum de matchs par joueur (8 matchs/joueur).

7.7.1. Constitution des différents TOPS

Dans chaque catégorie d'âge, la compétition est organisée de 2 niveaux :

- **Circuit Régional ELITE** (TOP A)
- **Circuit Régional ACCESSION** (TOP B, TOP C, TOP D, etc.)

Chaque catégorie d'âge sera découpée au minimum en plusieurs TOPS de niveaux.

De plus La Ligue Centre-Val de Loire se réserve le droit de faire des Tableaux intergenres si cela est pertinent.

Le TOP A intitulé « **Circuit Régional Elite** » regroupera 12 joueurs au maximum et sera composé de 6 joueurs au minimum pour se jouer.

Les autres TOP de chaque catégorie d'âge sont intitulés « **Circuit Régional Accession** » (TOP B, TOP C, TOP D...) et sont des TOPS de niveaux.

7.7.2. Répartition dans les différents TOPS

La répartition des inscrits au sein de ces tableaux se fera postérieurement à l'inscription par l'Equipe Technique Régionale composée :

- Des salariés des comités
- En relation avec les référents de la Commission Régionale Jeunes
- Et en accord avec les salariés de leur comité et/ou club.

TOP A : Circuit Régional Elite

- 1/3 des participants au CPPH à J-15 = 4 joueurs *pour 1 tableau à 12 joueurs*
- 2/3 des participants sur invitation de l'Équipe Technique Régionale = 8 joueurs *pour 1 tableau à 12 joueurs*
 - o 3/4 des participants invitation au niveau ligue = 6 joueurs *pour 1 tableau à 12 joueurs*
 - o 1/4 des participants invitation hors ligue avec un maximum de 2 joueurs hors ligue = 2 joueurs

TOP B : Circuit Régional Accession

- 2/3 des participants au CPPH à J-15 = 8 joueurs *pour 1 tableau à 12 joueurs*
- 1/3 des participants sur invitation ligue de l'Équipe Technique Régionale = 4 joueurs *pour 1 tableau à 12 joueurs*

Les joueurs devront faire au minimum 2 matchs par tableau.

A l'issu de chaque étape le vainqueur de chaque TOP est promu dans le TOP supérieur à la prochaine étape du Circuit Régional Jeunes. Si son CPPH le permet, un joueur peut jouer dans une catégorie d'âge supérieur.

7.7.3. Sur les étapes de simples

Les étapes de simple sont ouvertes aux catégories de MINIBAD (fortement conseillé) à CADET.

Le tableau MINIBAD se déroulera obligatoirement soit :

- En poule avec si possible un tableau de consolante
- Ou sur un format de ronde suisse

Les joueurs devront faire au minimum 2 matchs par tableau.

7.7.4. Sur les étapes de doubles et de mixte

Les étapes de doubles comporteront des tableaux de doubles et de mixtes.

Si le nombre d'inscrits sur les tableaux de doubles hommes, doubles dames et mixtes étaient trop important, la Commission Régionale Jeunes et le Comité d'Organisation étaient dans l'incapacité de faire jouer l'ensemble des tableaux, la priorité sera donnée aux tableaux de doubles hommes et dames.

Si le nombre d'inscrits dans chaque tableau le permet, chaque catégorie d'âge sera découpée en plusieurs TOPS nommés TOP A, TOP B, TOP C, etc.

Les joueurs devront faire au minimum 2 matchs par tableau.

7.8. Désignation des têtes de série

La désignation des têtes de série se fera soit par CPPH soit par proposition de la Commission Régionale Jeunes avec validation des Juges-Arbitres.

Le classement hebdomadaire des joueurs (CPPH) pris en compte pour le calcul des points, afin de répartir les joueurs et joueuses dans les TOPS des tableaux correspondants à leur classement, sera pris à **J-15** avant le premier jour de la compétition.

7.9. Tirage au sort

Le niveau de séparation à prendre en compte au moment du tirage au sort du circuit régional est le **COMITÉ** du joueur.

7.10. Forfaits

Tout joueur s'inscrivant à la compétition doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

Tout joueur connaissant son indisponibilité aux dates de la compétition doit en faire part par écrit à l'organisateur au plus vite :

- Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
- Si l'annonce est faite après publication des tableaux, un joueur empêché de participer pour des raisons de force majeure peut être remplacé, avant le début du tour concerné, dans les conditions mentionnées au RGC à l'article

Le joueur n'ayant pu participer à la compétition doit alors envoyer, dans les cinq jours suivant la compétition, un justificatif à la ligue Badminton Centre-Val de Loire à l'adresse 6 bis, rue des Urbets, 18000 Bourges.

- Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour les forfaits annoncés avant la date du tirage au sort ou pour *annulation d'un tableau*.
- En cas de forfait après le tirage au sort, aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.

7.11. Remplacements

Après publication des tableaux, lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'Comité d'Organisation s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer.

En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, le Comité d'Organisation essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

7.12. Officiels Techniques

Le Juge-Arbitre, ainsi que ses adjoints, sont désignés par la Commission de Ligue des Officiels Techniques (CLOT).

Le Comité d'Organisation invitera les arbitres (de préférence sur le département accueillant la compétition) et la ligue prendra en charge les indemnités des Officiels Techniques (Juges-Arbitres).

7.13. Convocations

Les convocations seront publiées et envoyées dans la semaine précédant la compétition. Elles sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée lors de l'inscription sur Badnet.

En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.

Article 8. Développement durable et citoyenneté

La FFBaD a inscrit le développement durable et la citoyenneté comme des objectifs prioritaires du badminton en France, en particulier dans le cadre de l'axe 3 de son projet fédéral : « **Participer aux engagements sociétaux** ». Elle encourage les comités d'organisation à mettre en œuvre une **compétition éco-responsable**.

Pour une compétition, le développement durable s'inscrit en transversalité dans tous les secteurs de l'organisation en cohérence avec ses 3 piliers :

Écologie

Économie

Social

Cela peut se traduire par exemple par :

- **Le mode de gouvernance** : inscrire le développement durable dans les objectifs de l'organisation de l'événement, créer un secteur dédié dans le Comité d'Organisation avec un responsable désigné, valoriser les bénévoles, associer les partenaires à la démarche...
- **Une économie adaptée** : favoriser le développement économique local et durable (choix des fournisseurs, hôtels adhérant à une démarche d'éco-responsabilité, tourisme responsable, etc.), sélectionner des produits respectant des normes acceptables (équitables, durables, de qualité, etc.), développer des actions de solidarité...
- **La formation et l'éducation** : profiter des conventions avec le monde scolaire pour inviter des élèves à participer à l'événement (faire des exposés sur le badminton dans les écoles, assister à l'événement, être scoreur ou juge de ligne, jeunes reporters ou organisateur, valoriser le vivre-ensemble grâce à la pratique sportive, éveiller au fair-play et à la diversité grâce au sport...), créer une dynamique bénévole pour ouvrir le sport sur la société, former des bénévoles à l'organisation d'événements, organiser des regroupements d'entraîneurs locaux, sensibiliser à l'éco-responsabilité et à la santé, assurer un héritage après l'événement.
- **Le respect de l'environnement** : mettre en œuvre un tri sélectif sur le lieu de l'événement, limiter la production de déchets, optimiser son programme de transport (co-voiturage, véhicules électriques, transports en commun...). Favoriser les relations avec des producteurs locaux et prendre en compte la saisonnalité dans ses démarches notamment dans la gestion de la restauration, limiter le gaspillage alimentaire par exemple à l'aide d'un réfrigérateur accessible à tous...
- **La sensibilisation du grand public** : les compétitions sont un lieu privilégié pour valoriser des bonnes pratiques et transmettre des messages pédagogiques sur l'impact de la pratique sur l'environnement, mais aussi sur les bénéfices sociaux, éducatifs et sanitaires de la vie associative ; proposer des activités ludiques pour éveiller aux causes sociétales permet d'animer l'événement en marge de la compétition.

Mise en œuvre : Il est fortement recommandé à l'organisateur désigné (comité, et/ou club) de postuler sur le site fédéral pour le **label fédéral ECOBaD** au moins 2 mois avant la compétition :

<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/developpement-durable/label/formulaire-ecobad/>

Pour le label ECOBaD, tous les renseignements sont disponibles sur le site fédéral :

<http://www.ffbad.org/espacesdedies/developpement-durable/label/infos-ecobad/>

Un guide opérationnel « **Organisation d'une Manifestation de Badminton Eco-Responsable** » ainsi que des fiches pratiques sont disponibles sur le site fédéral :

<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/developpement-durable/outils/fiches/>

Article 9. Pendant la compétition (règlement particulier)

9.1. Pointage

Tout participant doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans la salle et, au plus tard à l'heure de convocation, et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit prévenir le Comité d'Organisation sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

9.2. Absence pendant la compétition

Tout joueur désirant s'absenter, quelles qu'en soient la raison et la durée, devra avoir l'accord des Juges-Arbitres et avertir la table de marque sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son prochain match. Il devra aussi signaler son retour.

9.3. Tenue

Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, sera demandée et exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès des Juges-Arbitres muni d'un justificatif écrit.

9.4. Volant Officiel

Le volant officiel est en vente dans la salle et celui-ci est à utiliser en cas de désaccord entre les joueurs.

Ces volants seront à la charge des joueurs à parité.

9.5. Échéancier

Les matchs pourront être annoncés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée par l'échéancier, celui-ci n'étant affiché qu'à titre indicatif. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement de la compétition.

Dans le cas où les matchs ne sont pas arbitrés, ils se dérouleront sur le principe de l'auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au Juge-Arbitre ou son adjoint pour trancher les litiges et celui-ci désignera si possible.

9.6. Accès aux terrains

À l'appel de leur match, les joueurs auront le droit à 3 min de préparation pour débiter le match (test de volants inclus). Tout joueur non présent sur le terrain 5 min après l'appel de son match peut être déclaré forfait par le Juge-Arbitre.

Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque à l'appel de leurs noms et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à y jouer, les entraîneurs (uniquement aux pauses réglementaires), les officiels techniques et le comité d'organisation.

Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné pour son match avec raquettes, nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.

Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers, les officiels et les membres du Comité d'Organisation.

9.7. Règles de coaching

Par dérogation aux règles du jeu, le conseil aux joueurs participant à des compétitions réservées aux jeunes est réglementé selon les modalités suivantes :

- Sur l'ensemble des étapes du Circuit Régional Jeunes, le conseil aux joueurs entre les points n'est pas autorisé pour les tableaux réservés aux catégories BENJAMIN et plus jeunes (POUSSIN, MINIBAD...).

- Le conseil aux joueurs entre les points est autorisé pour les tableaux réservés aux catégories MINIME et plus (MINIME, CADET).
- Le conseil lors des interruptions normales du jeu (entre les sets et au milieu des sets) est autorisé.

Pour les catégories Minibad et Poussins, une personne pourra être présente pour aider au scoring, au positionnement des joueurs.

Cette disposition s'applique à toutes les compétitions autorisées par la FFBaD, y compris les compétitions fédérales nationales, et aux tableaux réservés aux catégories benjamins et plus jeunes.

9.8. Médical

Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, sont prohibés. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).

9.9. Droit à l'image

Les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée pourront formuler une demande écrite à la table de marque. Sans cette démarche, ils renoncent à ce droit.

9.10. Buvette

Pour chaque compétition une buvette avec prix modérés, est tenue par le Comité d'Organisation

Article 10. Récompenses

Récompenses offertes sur les CRJ :

- Trophées (Médailles, coupes, etc...) aux 2 premiers des TOP.
- Récompenses (Bons d'achats, etc..) aux Vainqueurs et Finalistes du TOP A.

Article 11. Application du présent règlement

11.1. Acceptation

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

Toute participation à la compétition requiert la lecture et implique l'acceptation du présent règlement, lequel sera consultable et affiché dans la salle et devra respecter le règlement intérieur propre à la salle.

11.2. Application

La Ligue et l'organisateur sont chargés de l'application conforme du présent règlement.

Le secteur en charge des compétitions jeunes supervise ces opérations et, le cas échéant, donne l'interprétation à donner à certains aspects du règlement ou du championnat.

Toute question excédant les limites de la délégation qui est attribuée au secteur mentionné est transmise à l'instance dirigeante de la Ligue pour décision.